

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2005 B 00402

Numéro SIREN : 482 614 799

Nom ou dénomination : LOJELIS

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2023 sous le numéro de dépôt 4890

DEPOT N° 2023/4890
DU 16 JUIN 2023

DEPOT GREFFE N° 2023 002926 DU 14/06/2023

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

ORDONNANCE

Nous, Yves QUINTY, Président du Tribunal de Commerce de CLERMONT-FERRAND,

Vu la requête qui précède et les motifs y énoncés,

Vu les dispositions de l'article L 225-100 et R 225-64 du Code de Commerce,

Prolongeons jusqu'au 30 SEPTEMBRE 2023 le délai imparti à la société LOJELIS (SAS) pour tenir son assemblée annuelle des comptes de l'exercice clôturé le 31/12.

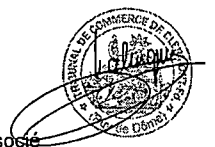
Fait à CLERMONT-FERRAND, le 14/06/2023

Le Greffier,

M. JALENQUES

Le Président,

Y. QUINTY



LOJELIS

Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : 12, Cours Sablon - 63000 CLERMONT FERRAND
482 614 799 RCS CLERMONT FERRAND

ARRIVÉ LE :
12 JUN 2023
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

**REQUÊTE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND**

Je soussigné : **Monsieur Sylvain JOURDY**,

Agissant en qualité de Gérant de la société LOJELIS HOLDING, Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros, dont le siège social est 38, boulevard Barrieu - 63130 ROYAT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 531 506 335,

Agissant en qualité de Présidente de la société LOJELIS, société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros, dont le siège social est 12, Cours Sablon - 63000 CLERMONT FERRAND, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 482 614 799,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société LOJELIS a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2022,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire pour le motif de difficultés tenant à l'arrêté des comptes sociaux.

C'est pourquoi la soussignée a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société LOJELIS qu'elle représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois (3) mois, soit jusqu'au 30 septembre 2023 pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à CLERMONT FERRAND (63)
Le 8 juin 2023

Sylvain JOURDY

